

L'oeil de Lynx n°79

— Voir plus loin pour l'avenir de notre planète —

Premier semestre 2019

NOX

O₃

CO₂

COV



A notre santé

Hydrocarbures

Aldéhydes

Photo couverture : L. SUBIRANA (JNE)

Bulletin de liaison de l'association Jura Nature Environnement - Fédération d'APNE du Jura
JNE est membre des réseaux FNE Bourgogne Franche-Comté et France Nature Environnement

Petits rappels généraux et quelques chiffres	3
Pollution de l'air dans la vallée de la Vallière (2004-2016)	4
Brûler du bois, c'est naturel...	6
Et dans nos intérieurs, ça donne quoi ?	8
Pollutions et pollens, cocktail explosif	10
On va finir par manquer d'air...	11
Zoom sur... les activités de JNE	12
Zoom sur... les activités de JNE (suite)	14

Par L. SUBIRANA



2

IL Y A DE QUOI AVOIR LE MAL DE L'AIR !

Une inspiration, une expiration, rien ne semble plus simple, respirer est sans doute la chose la plus instinctive qui soit et que nous faisons tous sans y penser ! L'air, un élément qui nous est indispensable tout comme l'eau et que nous maltraitons pourtant ; ce sujet n'avait pas encore été traité, il y a pourtant beaucoup à dire. Les pollutions de l'air et leur composition évoluent au fil des périodes de l'histoire, des civilisations, elles sont visibles ou insidieuses, naturelles ou anthropiques. Le changement climatique que nous subissons aujourd'hui est principalement dû aux pollutions engendrées par l'Homme, soyons positifs car c'est peut-être la bonne nouvelle, cela peut vouloir dire que nous pouvons avoir une action pour limiter ses conséquences... Faut-il cependant savoir sur quelle manette agir.

Désormais, nous savons par exemple que nos vieilles cheminées et poêles quand elles fonctionnent peuvent avoir des conséquences importantes en termes de rejets, car nous nous tournons de plus en plus vers le bois pour chauffer nos habitations, nous savons également que l'air intérieur des habitations et des voitures est loin d'être « clean ». Là où nous pensions que les causes des pollutions étaient principalement liées au transport et aux industries, nous constatons que l'agriculture prend une place de plus en plus conséquente, et pas seulement dans les gaz issus de la rumination des vaches, mais également à travers les pesticides et épandages et les fameux mélanges cocktails.

Et les courants d'air alors ! ... Dans ce numéro, nous reviendrons sur un des débats public mené par JNE en fin d'année 2018 et début 2019 sur l'éolien.

Bonne lecture et surtout faites nous remonter vos impressions !

L'air que nous respirons est composé à 78% d'azote, 21% d'oxygène... et d'autres gaz et particules pour moins de 1% (Argon, dioxyde de carbone, Néon, Ozone... vapeur d'eau et autres composés).

L'air n'est jamais à 100 % pur même si ces autres composés ne représentent que 0.05%. Il est dégradé par des éléments dits « polluants » qui ont un impact considérable sur la santé, les changements climatiques etc. Ils sont émis :

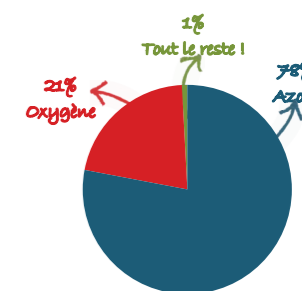
- Principalement par l'homme : activités industrielles, agricoles, domestiques, incinération des ordures ménagères, chauffage, transport des personnes et des marchandises...
- Et aussi par la nature comme le volcanisme, les feux de brousses, les marécages...

Donner des pourcentages et appeler à la responsabilité d'une de ces activités plus qu'une autre n'est pas simple, car chaque type de pollution est différent et a des impacts différents sur le milieu et sur notre santé... laquelle est la plus dangereuse, la plus nocive à court terme ou à long terme... ? De la même façon, les effets dits « cocktails » (impacts combinés de plusieurs pollutions à la fois) sont rarement mesurés mais doivent aujourd'hui être pris en compte.

La pollution de l'air est une altération de sa qualité, elle est présente à peu près partout où l'on se trouve, perceptible ou non, avec cependant des incidences différentes selon les zones géographiques (altitude, proximité de sites industriels, grandes villes, agriculture intensive...).

Un exemple, la pollution aux particules fines représente en France 48000 décès.

Si on doit parler d'argent, un rapport du sénat chiffre à 100 milliards d'euros ce que coûte la pollution de l'air chaque année (traitement, mort prématurée, absentéisme...)

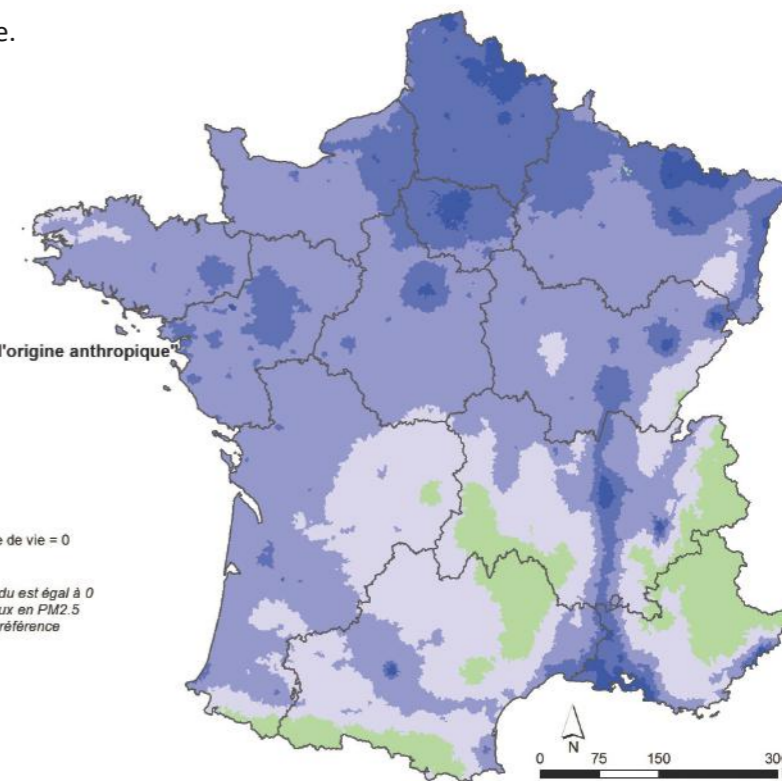


En 2018, la Cour des comptes européenne (CCE) a conclu que depuis la directive sur la qualité de l'air ambiant adoptée en 2008, en 10 ans la Commission, ainsi que les États membres, ont failli à leur mission de protéger les personnes vivant en Europe contre la pollution de l'air (particules, dioxyde d'azote, ozone...), les raisons évoquées : législation trop peu contraignante et mal appliquée.

Notre air subit donc les effets liés aux phénomènes naturels et aux facteurs anthropiques. C'est bien sûr sur les facteurs anthropiques que nous nous arrêtons davantage puisque c'est ceux sur lesquels nous pouvons avoir prise plus facilement.

Par Déphine DURIN

3



Scénario "sans pollution d'origine anthropique"
 Temps de vie gagné
 [0 - 6 mois]
 [6 - 12 mois]
 [12 - 18 mois]
 [18 mois - 3 ans]
 [3 ans - 4,5 ans]
 Gain attendu en espérance de vie = 0
 Contours des régions
 (Les communes dont le gain attendu est égal à 0 sont les communes dont les niveaux en PM2.5 correspondent déjà à la valeur de référence du scénario, 4,9 µg/m³)



Source : IGN-GéoFLA, 2008 ; GAZEL, 2007-2008 ; Inserm-CépiDC, 2007-2008 ; Insee-RP, 2007-2008 ; InVS, 2015.

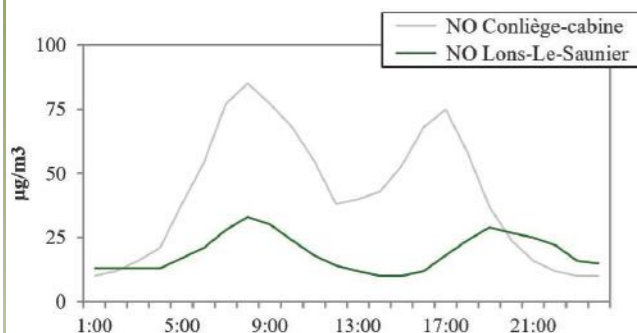
POLLUTION DE L'AIR DANS LA VALLÉE DE LA VALLIÈRE (2004-2016)

L'association « Défense Vallée Vallière » est née en février 2002. Le trafic poids lourds (PL) était de 600 /jour selon les chiffres de l'époque.

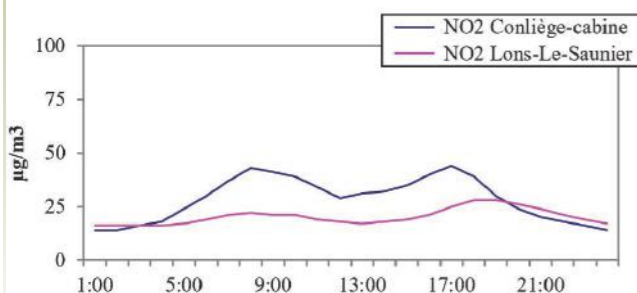
Les façades des maisons à CONLIÈGE étaient noires. Nous avons demandé de nouveaux comptages qui ont révélé des pics en semaine dépassant les 700 PL/Jour. Avec l'aide du Maire de l'époque (Alain BRUNE), une première étude de qualité de l'air a pu être mise en place en août 2004, initialement prévue pour 3 mois :

... « l'ASQAB a procédé dans un premier temps à une surveillance des oxydes d'azote sur la commune. Cette surveillance a été réalisée du 10/08/04 au 28/02/05 à l'aide d'une baie mobile installée en bordure de la RN78, axe fortement fréquenté qui, en temps normal est traversé par 700 camions en moyenne par jour. »

Autant dire que les premiers chiffres avaient surpris les techniciens de l'ASQAB ! Les résultats en dioxyde et monoxyde d'Azote (NOx) étaient pour le moins révélateurs ...

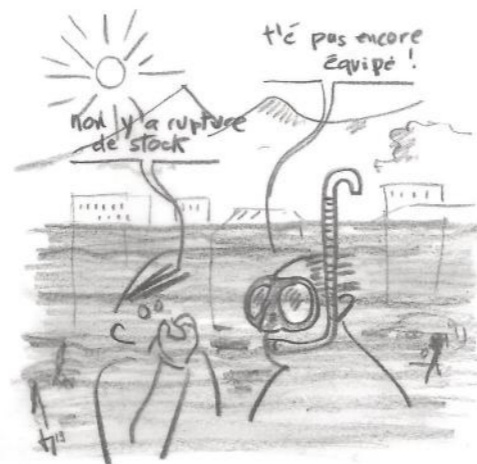


■ Profils journaliers du monoxyde d'azote à Conliège et Lons-Le-Saunier du 10/08/04 au 28/02/05



■ Profils journaliers du dioxyde d'azote à Conliège et Lons-Le-Saunier du 10/08/04 au 28/02/05

« Le grand gris » par J. MAILLARD



plongée en apnée ou 'le grand gris'

« Pour les deux polluants, on observe une influence de l'activité humaine, particulièrement sur Conliège, avec des pics de concentrations très marqués et élevés de 04HTU à 12 HTU et de 14HTU à 20 HTU. Ces horaires correspondent probablement aux horaires de passage des poids lourds. »

Dès les premiers résultats, ASQAB a décidé de prolonger les analyses sur plusieurs mois d'hiver, puis de changer de technique et d'emplacement ...

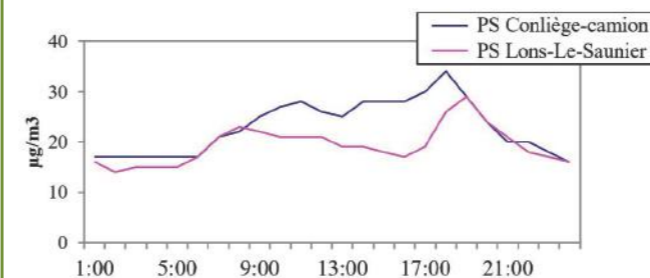
« Au vue des premiers résultats montrant des concentrations assez élevées et afin de mener une étude plus complète et de surveiller d'autres polluants comme le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les poussières, le camion laboratoire a été installé sur la Place de la Mairie de Conliège du 03/03 au 29/03/05 ».

Résultats des analyses à partir de la station installée sur la place du village du 3 au 29 mars 2005 :

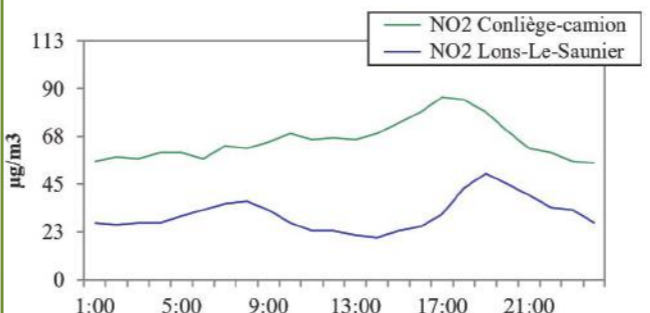
« Le site de Conliège présente un profil journalier des poussières influencé par les activités humaines, tout comme celui de Lons-Le-Saunier. On mesure un large pic de concentration de 06HTU à 21HTU, probablement caractéristique des heures de passage des poids lourds sur la RN78. »

Les pics de NO2 étaient plus marqués avec l'armoire placée en bordure de la RD678 (sur le trottoir) qu'avec le camion cabine sur la place du village. Mais cela montre, pour un village en zone rurale, une

pollution plus forte qu'au centre de Lons le Saunier ou même au centre ville de Besançon (rue Mégevand) !



■ Profils journaliers des poussières sur Conliège et Lons-Le-Saunier du 03/03 au 29/03/05



■ Profils journaliers du dioxyde d'azote sur Conliège et Lons-Le-Saunier du 03/03 au 29/03/05

« Les profils journaliers des oxydes d'azote et des poussières indiquent une forte influence du trafic poids lourds avec des concentrations beaucoup plus élevées la journée. »

Par la suite, deux autres campagnes ont été réalisées :

- L'une en 2008, mais dont nous n'avons pas eu le rapport (!) et dont les conclusions du laboratoire lui-même, émettaient des doutes sur la qualité des résultats car l'étude était réalisée sur 15 jours seulement, pendant lesquels la météo avait été marquée par une période de douceur inhabituelle et de nombreux jours de vent... ce qui n'a pas empêché la présidence du département de l'époque d'essayer de s'en servir !

- La dernière en 2016, faite avec des outils différents permettait une « modélisation » sur l'ensemble de la Vallée en comparant les résultats de mesure avec ceux de Lons le Saunier. Il est difficile de comparer les résultats avec les analyses précédentes mais on peut dire que les chiffres montraient des valeurs

élevées en NOx et Particules essentiellement à Perrigny avec des valeurs comparables à celles de Lons le Saunier, tandis qu'elles étaient plus faibles à Revigny. Tandis que les particules étaient plus importantes sur les axes routiers et proches des habitations.

De ces 3 campagnes de mesures (2004, 2008, et 2016), nous avons tiré plusieurs enseignements :

- Les variations de taux de NO et NO2 sont superposables à celles du trafic PL.

- Les chiffres des particules fines sont liés au chauffage (bois surtout) et au trafic routier, ce qui explique dans les derniers résultats de 2016, de plus fortes valeurs sur les axes routiers et à proximité des villages.

- Les conditions météo et l'étendue des mesures dans le temps sont essentielles pour une étude sérieuse de la qualité de l'air. Ce qui n'était pas le cas en 2008.

Enfin, l'amélioration des chiffres de NOx dans la Vallée en 2016 s'explique par une diminution du trafic PL en rapport avec l'autorisation d'emprunter la côte de Montaigu (RD52) dans le sens de la montée. Ce qui confirme le lien direct entre NOx et trafic PL.

Par Pierre CHAVON, administrateur à JNE



« Vu comme ça... » par J. MAILLARD

Quoi de plus naturel que de se chauffer au bois ?

N'est-ce pas là le moyen le plus ancestral qui soit ?

Le feu à l'origine de notre civilisation, le foyer à la base de notre société ne peuvent pas être "mauvais". D'autant plus que le feu de l'enfer est aussi le feu purificateur. Du moins dans notre culture judéo-chrétienne.

Purificateur ? Destructeur à n'en pas douter : destructeur des mauvaises bactéries qui nous rendent malades, mais aussi des bonnes qui nous aident à vivre.

Il n'en demeure pas moins que c'est la notion de "purification" par le feu qui domine et partant de là, l'idée qu'un feu de "mauvaises" herbes permet de nettoyer le jardin le plus proprement qui soit.

C'est sans compter avec la pollution de l'air que cette combustion entraîne. Le feu purificateur est en réalité la première cause de pollution de l'air.

On objectera qu'aller à la déchetterie qui est à 20km, pour porter 50kg de branchages, cela pollue aussi, mais brûler 50kg de déchets verts, c'est l'équivalent de :

- 70 à 900 trajets pour rejoindre la déchetterie à 20 km ⁽¹⁾

- 5900 km en voiture diesel récente

3 mois de chauffage d'une maison avec chaudière au fioul

« Quand les déchets partent en fumée » par L. SUBIRANA

Le chauffage domestique au bois n'est pas en reste.

Lorsque les bûches ne sont pas assez sèches, lorsque la cheminée est ouverte ou équipée d'un insert traditionnel, lorsque la ventilation est réduite pour "économiser" le bois et la chaleur, la pollution générée représente jusqu'à 70 % de la pollution atmosphérique d'une vallée ou d'une ville.

"Les chercheurs ont ainsi établi qu'en hiver, 50 à 70% de la masse des aérosols carbonés provient de la combustion de biomasse, ceci partout en Europe et aussi bien pour les masses d'air étudiées près du sol qu'en altitude

(...)

de récentes études épidémiologiques ont souligné la similitude des effets sur la santé entre les fumées de combustion de biomasse et les produits pétroliers (diesel), tant dans la nature que dans la fréquence des troubles engendrés (affection respiratoire, cancer du poumon...). De nombreux États ont d'ailleurs interdit depuis longtemps les feux de cheminées ouvertes, les feux agricoles et ceux de jardins." ⁽²⁾

En France le brûlage des déchets verts est interdit : Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts NOR : DEVR1115467C

Et le chauffage domestique au bois est de plus en plus surveillé. Heureusement, les poêles et chaufferies récentes permettent une combustion quasi-complète et limitent ainsi la pollution aux particules fines et autres molécules toxiques.

Ah ! L'air de la campagne ! Loin des pollutions urbaines, on le croit pur et léger...

Il y a bien sûr les pesticides pulvérisés sur tous les types de cultures, mais ce que l'on sait moins, c'est que les pollutions rurales peuvent aggraver la pollution des villes déjà saturées par la circulation automobile. Comment en est-on arrivé là ?

Les odeurs de fumier et de purin ne sont pas que des odeurs. Ce sont des cocktails de molécules chimiques actives. Ainsi, en plus des pesticides transportés par le vent, l'agriculture et l'élevage émettent des composés azotés (NOx), des composés organiques volatils (COV), du méthane et de l'ammoniac.

Ce dernier en se combinant aux gaz d'échappement des véhicules entraîne la création de micro particules (particules fines), ces poussières responsables de l'encrassement des bronches et des maladies qui y sont liées. Quant aux NOx et aux COV, ils se dégradent en Ozone troposphérique irritant.

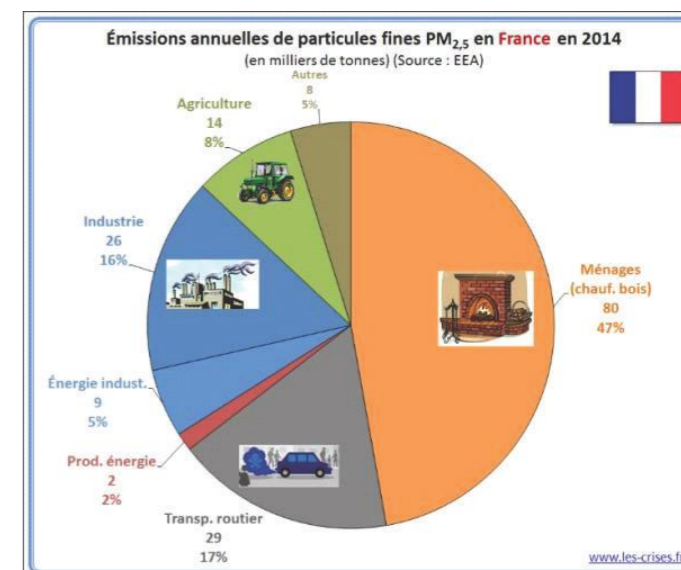
On savait l'agriculture intensive responsable de la pollution de l'eau et de la destruction des sols. Il est

aujourd'hui prouvé qu'elle impacte sérieusement la qualité de l'air que nous respirons même si nous vivons loin des zones agricoles.

Sources :

(1) ADEME Rhône-Alpes / (2) <http://www.insu.cnrs.fr/environnement/atmosphere/l-origine-surprenante-de-la-pollution-atmospherique-particulaire-en-compose> / Les déchets verts brûlés : <https://www.atmo-bfc.org/qui-sommes-nous/actualites/les-dechets-verts-ne-partiront-pas-en-fumee%E2%80%A6>

Par Laure SUBIRANA, adhérente à JNE



« Un arrêté préfectoral interdit le brûlage dans le Jura » - Voix du Jura

Le brûlage des déchets interdits aux particuliers

VOIX DU JURA
JEUDI 28 FÉVRIER 2019
actu.fr/la-voix-du-jura

Dans un communiqué diffusé mardi, la Préfecture du Jura attire l'attention des Jurasiens sur la réglementation des usages du feu.

Vu les conditions climatiques favorables aux brûlages illégaux constatés actuellement et notamment les incendies survenus dans la Réserve naturelle régionale de la côte Mancy, le Préfet invite la population du Jura à se conformer

à l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2017 sur l'usage du feu.

Il est ainsi rappelé que pour les particuliers, les collectivités ou les entreprises, le brûlage des déchets est strictement interdit. Et que les différentes déchetteries du département traitent la quasi-totalité des déchets verts.

Pour les professionnels, exploitants agricoles ou fores-

tiers, les règles essentielles d'usage du feu à l'air libre sont les suivantes :

> le brûlage des végétaux est autorisé à moins de 200 mètres d'un espace boisé, uniquement du 1^{er} octobre au 14 février ;

> à plus de 200 mètres des bois et forêts, l'incinération de déchets verts est autorisée sous réserve de dispositions de protection ;

> le brûlage des résidus de cultures est soumis à la réglementation PAC.

L'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu dans le Jura est consultable sur internet ou auprès de la Direction Départementale des Territoires, Service de l'Eau des Risques de l'Environnement et de la forêt au 03 84 86 80 90 - ddt-seref@jura.gouv.fr



Faire la chasse aux perturbateurs endocriniens !

Les perturbateurs endocriniens sont des substances qui altèrent la régulation hormonale de notre corps, même à très faible dose. Ces molécules sont aujourd'hui qualifiées de « menace mondiale » par les plus hautes instances internationales. L'ONU a apporté les preuves scientifiques démontrant la responsabilité des perturbateurs endocriniens dans la survenue de plusieurs tendances sanitaires alarmantes : cancers, hyperactivité, diabète de type 2, obésité, infertilité, etc. ...

Les perturbateurs endocriniens sont présents dans de nombreux produits du quotidien : on les trouve dans les aliments non bio, dans certains soins du corps, jeux ou peluches, ustensiles en plastique... Au quotidien, on peut donc être exposé à plusieurs polluants, et leurs effets combinés entraînent des dommages plus importants dans l'organisme. C'est ce que l'on appelle « l'effet cocktail ».

« Répulsif » par J. MAILLARD



Alors soyons vigilants et ne laissons pas rentrer les perturbateurs endocriniens dans nos maisons ! Plus que la dose, c'est le moment d'exposition également qui détermine le risque santé. Les enfants exposés seront plus durement affectés que les adultes, puisqu'ils n'ont pas la même capacité à détoxifier et éliminer les polluants dans leur corps.

Nous sommes donc tous concernés par les perturbateurs endocriniens ! Pour protéger les consommateurs, il est nécessaire de mettre en place une réglementation adaptée. Ce sujet avance petit à petit. Grâce aux interpellations des politiques par des associations et collectifs tels que le Réseau Environnement Santé, la France a été le premier pays européen à interdire l'utilisation du bisphénol A, dans les biberons depuis 2011 et dans tous les contenants alimentaires depuis 2015. En juillet 2017, les Etats Membres de l'Union Européenne ont adopté les critères de définition des perturbateurs endocriniens utilisés dans les pesticides, même si ces critères sont jugés tout à fait insuffisants par les ONG pour offrir un haut niveau de protection de la santé publique et de l'environnement (trop d'exemptions et un niveau de preuve demandé trop élevé).

Mais, en attendant que les réglementations soient plus développées, nous avons les moyens de réduire considérablement l'exposition de nos familles à ces composés, par des choix de consommation éclairés. A titre d'exemple, voici quelques astuces (source : guides WEFC (Women in Europe for a Common Future)).

Alors soyons vigilants et ne laissons pas rentrer les perturbateurs endocriniens dans nos maisons !

Par **Bénédicte PETITBON**, Responsable Prévention et Action Sociale, Mutuelle Familiale

La liste des bonnes habitudes à prendre !

Pour habiller mon enfant et le faire jouer, je préfère :

- Les doudous, vêtements, poupées et peluches en tissu labélisés (Ecolabel)
- Les vêtements sans imprimés et motifs en PVC qui peuvent contenir des phtalates. Je lave toujours les vêtements et jouets neufs.
- Les jouets en bois brut, non vernis, ou portant la mention « sans PVC » ou « sans phtalates » pour les jouets en plastique. Je déballe les jouets neufs et les laisse s'aérer pendant plusieurs jours avant de les donner à mon enfant.

Dans ma salle de bain, je préfère :

- Les produits labélisés : Cosmébio, Ecocert, Nature & Progrès...
- Les huiles végétales (huile de jojoba, d'amande douce...) pour hydrater le visage, le corps.
- Les produits sans parfum, sans parabènes. J'évite les lingettes imprégnées jetables pour la toilette.

Pour le ménage, je préfère :

- Aérer plutôt que de diffuser un parfum ou un désodorisant
- Le vinaigre blanc : détartrant et désinfectant naturel pour les éviers, robinetteries, réfrigérateur,

vitres de douche, toilettes mais aussi les cafetières, bouilloires, casseroles, etc.

- Les produits labélisés : écolabel européen, label Ecocert, Nature & Progrès.

Pour bricoler, j'évite :

- Les travaux pendant la grossesse : la future mère ne refait pas la chambre du bébé juste avant la naissance !
- Les matériaux relargant des polluants dans l'atmosphère, tels que la moquette, le bois aggloméré, les revêtements plastiques... Je choisis des matériaux naturels tels que le bois brut non traité.

Pour la cuisine, je préfère :

- Les bocaux en verre pour les conserves de légume, compote, jus de fruit... plutôt que les contenants métalliques et en plastique
- La casserole, où tout ustensile en inox, pour chauffer l'eau, plutôt que la bouilloire en plastique
- Les plats faits-maison cuits dans de poêles et plats en inox, verre, fonte
- La vaisselle en céramique ou en verre pour réchauffer le repas au micro-onde
- Les petits poissons (maquereau, sardine en frais ou surgelé) plutôt que le thon ou le saumon qui concentrent les polluants dans leur chair.

« L'air de rien » par J. MAILLARD



Une pollution dite « verte »

Les problèmes liés à un corps qui ne sait plus réagir face aux pollens, mais n'y a-t-il que les pollens en cause ?

Le développement des rhinites polliniques constatées au cours de ces trente dernières années est concomitant à la progression constante de la pollution chimique.

La pollution urbaine aggrave la toxicité des pollens en fragilisant la surface des grains et en permettant la sortie des protéines allergisantes.

Les polluants sont également des facteurs irritants qui provoquent une augmentation de l'hyperréactivité bronchique, nasale ou oculaire. Les muqueuses sont fragilisées par les polluants et réagissent davantage. Nous sommes également soumis à des mélanges de produits chimiques toujours plus diver-

sifiés... bref, il semblerait que même si la théorie « hygiéniste » lancée en 1989, par David Strachan, un chercheur londonien ⁽¹⁾, reste pleinement d'actualité, les polluants de l'air sont loin d'être sans rapport avec les fréquentes allergies aux pollens que subissent de plus en plus de personnes.

Par Delphine DURIN, Chargé de mission à JNE

⁽¹⁾ D'après cette hypothèse, le contact, en bas âge, avec des virus et des bactéries permettrait une saine maturation du système immunitaire qui, autrement, aurait tendance à la réaction allergique.)

Pour aller plus loin :

Atmo Bourgogne Franche-Comté : <https://www.atmo-bfc.org>

Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique : <https://www.citepa.org/fr/>

Sur la réglementation :

<https://www.atmo-bfc.org/site/Arrete-du-19-avril-2017-fr-22-1.html>

<https://www.airparif.asso.fr/reglementation/normes-francaises>

■ Rejets de fumées dans l'air, Par Laure SUBIRANA

Si ça continue comme ça 'l'air de rien', on ne respira plus, parce qu'il n'y aura plus rien à respirer !

Ha bon ! il y aura quoi à la place de l'air ? Des gaz ? Des particules ? Des trucs et des machins pas respirables du tout. Et nous serons menacés dans notre vie !

L'air est un mélange d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de vapeur d'eau, qui est localisé dans la couche basse de l'atmosphère et qui permet aux êtres vivants de respirer et de vivre tout simplement...

C'est grave si on ne peut plus respirer ?

Oui très grave. 480.000 décès par an en Europe dus à la pollution de l'air.

Mais on ne peut pas changer l'air ?

Non tu es un peu tête en l'air, mon ami !

Bon alors, que ce qu'on peut faire ?

Remarques, que les trucs et les machins pesticides pas respirables sont produits par les usines et la combustion des moteurs de voitures entre autres. C'est nous, les humains qui produisons toutes ces substances toxiques, si bien qu'un jour viendra où il n'y aura plus personne qui souffrira du manque d'air !

Alors je te redemande que pouvons-nous faire ?

Quand la baignoire déborde il ne sert à rien de passer la serpillière sur le sol, il vaut mieux fermer le robinet disait un écologiste connu.

Donc cela veut dire qu'il faut agir sur l'origine du phénomène : arrêter de produire des trucs, des machins, des pesticides qui nous empoisonnent.

Mais alors, nos usines qui produisent de si belles voitures adorées et qui donnent du travail à des milliers de personnes que vont-elles devenir ?

Nous serons dans un pays propre mais pauvre où les enfants ne mourront plus prématurément et où les hôpitaux ne seront plus pris d'assaut par des malades empoisonnés.

Tu te paies ma tête avec ton air de ne pas y toucher, mais les choses sont beaucoup plus complexes !

Oui c'est vrai la complexité caractérise notre civilisation et certains disent que cette complexité empêche l'action publique.

Sur un air de pipeau on entend de bonnes paroles... pourvu que cet air ne soit pas rempli de trucs et de machins pesticides !

Par Etienne CANALE, personne ressource de JNE



Dans l'air du temps... Des parcs éoliens dans le Jura... Et JNE dans tout cela ?

L'implantation de parcs éoliens dans le paysage français n'est pas nouveau. Ces aérogénérateurs permettent de fournir une énergie électrique faiblement carbonée et est actuellement fortement soutenu par les politiques publiques, faisant partie d'un des axes majeurs de la transition écologique et énergétique française.

Le département du Jura était jusqu'alors resté quelque peu à l'écart de cet enjeu éolien, au contraire de la Bourgogne et même du Doubs, le seul parc éolien existant à ce jour étant celui de Chamole (six éoliennes et un projet d'extension à douze supplémentaires) au dessus de Poligny.

Le vent jurassien rentable est haut. Il faut aller le chercher à plus de 200 mètres de hauteur (avec des machines les plus élevées de France) et les innovations technologiques n'y parvenaient alors pas. Aujourd'hui c'est chose possible et de nombreuses communes sont sollicitées par des développeurs privés. Certains territoires comme le 1er plateau jurassien, le Revermont sont particulièrement concernés.

Il n'a échappé à personne que ces démarches et projets ont généré d'importantes réactions selon les modes opératoires (implication préalable des communes dans le projet, modalités démocratique locales, postures des développeurs...). Ici ou là, des crispations fortes ont engendré des tensions dans les territoires et créé de la défiance envers les élus locaux, le modèle économique libérale étant fortement décrié... La cohérence territoriale en termes d'aménagement du territoire est ainsi parue bien malmenée.

Comment JNE répond-elle à cette question de la place de l'éolien dans les paysages jurassiens qui a conduit à des clivages territoriaux entre les "pros" et les "antis", et dans une vision nécessairement schizophrénique de promotion des énergies renouvelables et d'arrêt de l'érosion de la biodiversité et de la consommation de terres agricoles et naturelles ?

La réponse a été donnée par l'organisation du premier et réel débat public local sur le sujet, le 7 décembre 2018 au carrefour de la communication et regroupant plus de 150 personnes (élus, services de l'Etat, associatifs, professionnels, habitants) de toute sensibilité sur le sujet.

Car avant de se positionner sur un sujet, il faut avant tout le maîtriser et confronter les différents points de vue, les arguments.

Avec le soutien de FNE BFC, coordinatrice du plateau régional Débat public, et la collaboration du CPIE Bresse du Jura pour la co-animation de la soirée, JNE a pu montrer ses capacités à faire débattre sur un sujet difficile et mettre en avant l'impossibilité d'une transition énergétique et écologique sans un minimum de démocratie et de cohérence territoriale.

Portée par cette soirée, JNE a ensuite organisé une soirée pour sortir de la seule question de l'éolien et penser plus globalement à l'implication collective pour être à la hauteur des enjeux de la transition. 25 personnes des plus divers (habitants, élus, acteurs privés, etc.) se sont retrouvées pour réfléchir par ateliers thématiques aux objectifs et actions de la transition écologique et énergétique à l'échelle du bassin de vie de Lons-le-Saunier.

Un territoire avec des acteurs en mouvement, interagissant entre eux pour profiter des compétences

de chacun, mutualiser, lever les points de vigilance, se fixer des objectifs, comprendre ensemble, se former... pour impulser, dénoncer, accompagner, initier, raisonner... C'est la réponse de JNE : être l'un des acteurs du débat public locale et assumer son rôle de catalyseur au sein de la société civile.

Si vous êtes intéressés par le mouvement de transition citoyenne locale, notre porte est ouverte !

Par Vincent DAMS, Chargé de missions à JNE

Les débats publics pour 2019 traités par JNE seront sur les 2 thèmes suivants :

- La place du « sauvage »
- Acteurs de la santé, de l'agriculture et de l'environnement, comment mieux travailler ensemble

Si l'une de ces thématiques vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, nous sommes sur la mise en route des groupes de travail.

■ « Quelle place pour l'éolien dans le Jura ? » photo W. GUILLET



Retour sur notre AG, à Revigny

JNE a connu une belle assemblée générale à Revigny en avril dernier accueillie formidablement par la mairie et l'association Développement de la Vallée de la Vallière. Nicole Lançon de Lons le Saunier rejoint le Conseil Collégial. Nos statuts ont été modifiés pour permettre, comme cela avait été proposé l'année passée, de faire adhérer des structures de type coopérative ou scop qui travaillent dans le secteur environnemental et/ou solidaire.

Nos nouveaux statuts seront bientôt en ligne ainsi que le compte-rendu de ces AG ordinaire et extraordinaire.

Rapport d'activités 2018 (disponible sur internet ou à JNE) ■

BILAN D'ACTIVITÉS 2018

Jura Nature Environnement

ZOOM SUR LA VIE ASSOCIATIVE À JNE

Animations et commissions : JNE bien représentée !

Comme chaque année, JNE a animé bon nombre de sorties et chantiers à travers le territoire jurassien. En 2018, notre rythme effréné nous a conduits à participer ou organiser 66 actions touchant quelques 1 500 personnes ! De la découverte de la faune et de la flore jurassienne, à l'implication dans les chantiers participatifs (plantation de haies, aménagements à Mancy, etc), vous avez encore été nombreux à nous rencontrer. Ne perdez pas le rythme, ça continue de plus belle en 2019.

Dans son rôle de vigilance auprès des acteurs de l'aménagement du territoire, JNE a également pris part à de nombreuses réunions techniques. Pas moins de 64 représentations tout au long de l'année, réparties entre bénévoles et salariés. Merci encore pour votre implication dans ces commissions et réunions, qui, au-delà de notre mission de veille environnementale, participent à notre rayonnement à travers le département !



Chantier pierre sèche sur la réserve de Mancy

Les actions juridiques

Suite à un dépôt de plainte pour drainage de zones humides à Neuvilley, le dossier est passé en appel le 22/05/18. Le tribunal de Besançon a donné raison aux associations dans son rendu de jugement. L'entreprise a décidé de porter le dossier en cours de cassation. L'affaire est en cours actuellement.

Deux autres plaintes ont été déposées en 2018, pour pollution de la Madeleine au feu, et passage d'herbicides sur cours d'eau à Toulouse le Château et Saint Laimain.

Cette année 2018 a également été marquée par la recrudescence des signalements pour destruction de haies et bosquets. Citons les cas de Saint Didier, Gevingery, mais aussi du Premier plateau ou encore à Renhousse (ayant donné lieu à des échanges avec le GAB). Les informations sont systématiquement transmises à la DDT et l'ONCFS. Face à ces cas nombreux chaque année, JNE s'interroge sur la stratégie à adopter ces prochaines années.



Plantation de haie, près de Lons

Déménagement ou Parc Antier ?

Nous vous parlons lors de notre dernière AG de notre volonté de changer de local, l'actuel situé Avenue Jean Jaures se prêtant peu à nos activités extérieures et à l'accueil de public.

Dans cette perspective, JNE a travaillé en 2018 en partenariat avec la ville de Lons, sur un projet de réhabilitation du Parc Antier. Cet ancien parc ornemental, berracois comme son nom l'indique des pépinières Antier (aujourd'hui situées à Gevingery), est propriété de la ville. L'actuel en l'état depuis une dizaine d'années, le parc avait besoin d'un bon coup de rafraîchissement. Vous avez été nombreux à participer aux chantiers de nettoyage, de débroussaillage, de mise en sécurité du site. Le bâtiment actuel devrait être détruit en 2019, et le nouveau reconstruit dans la foulée.

Quel futur pour JNE dans ses nouveaux locaux ? C'est à nous tous, ensemble, de le concevoir. Une nouvelle page qui s'ouvrira, et elle tombera bien... en 2020, on va avoir les 50 ans de JNE !



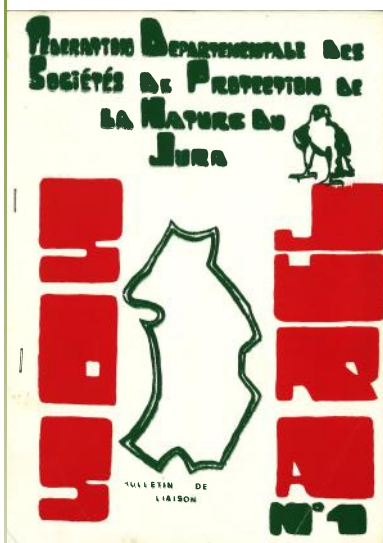
Débroussaillage au Parc Antier

Les 50 ans de JNE !

Piqûre de rappel : notre association fête ses 50 printemps en 2020 ! Si vous êtes partants, comme nous, pour faire de cet anniversaire un bel événement, prenez vite contact avec nous ! Les tout premiers échanges démarrent et les idées fourmillent déjà.

Séquence nostalgique pour celles et ceux qui étaient présents au commencement de l'association : ci-joint le tout premier numéro de SOS Jura, remplacé ensuite par Jura Nature, et enfin par l'Oeil de Lynx !

■ Premier numéro du bulletin de liaison (consultable en version papier à JNE !)



14

